

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE
DE FEINGS, FOUGERES SUR BIEVRE, OUCHAMPS
44, Rue Victor Drugeon
41120 OUCHAMPS**

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 03 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-quatre novembre, convocation a été adressée à chaque délégué titulaire et suppléant individuellement pour la tenue du comité syndical prévu le trois décembre deux mil quatorze.

L'an deux mil quatorze le trois décembre à dix-neuf heures, le Comité s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Elisabeth FERMAUT, Présidente.

Nombre de délégués en exercice	:	15
Présents	:	13
Votants	:	13

Présents : Mme Isabelle BAUSIER, Vice-Présidente, Mme Yolande CHERY, M. André SIMON, délégués titulaires de la commune d'Ouchamps ;
Mme Christiane PERON, déléguée suppléante de la commune d'Ouchamps ;
Mme Elisabeth FERMAUT, Présidente, M. MARTELLIERE Eric, M. LABY Christian, M. Nicolas OURY et Mme Marie-Claude CORBIN, délégués titulaires de la commune de Fougères sur Bièvre ;
M. Pascal JAULIN, Mme Nicole LOUVEAU, Mme Séverine MARTY, M. Gilles SAGET-LETHIAS, Vice-Président, délégués titulaires de la commune de Feings.

Excusés : M. Thomas MENAGE, M. Laurent NOIRAUT, délégués titulaires de la commune d'Ouchamps ;
Mme Corinne MARCHAND, déléguée suppléante de la commune d'Ouchamps ;
Mme Béatrice HUC, M. Patrick LEPAIN, délégués suppléants de la commune de Fougères sur Bièvre ;
Mme Karine MICHOT, déléguée titulaire de la commune de Feings ;
Mme yannick CONGRAS, Mme Alexandra TINGAULT, déléguées suppléantes de la commune de Feings.

Ordre du jour :

- Modification des horaires des TAP de l'école maternelle,
- Modification des tarifs de TAP de l'école maternelle,
- Modalités de paiement des factures TAP,
- Fonds d'amorçage des nouveaux rythmes scolaires,
- Participation des communes,
- Décisions modificatives,
- Affaires diverses

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE
DE FEINGS/FOUGERES SUR BIEVRE/OUCHAMPS**

Département du Loir-et-Cher
Commune d'Ouchamps

Ordre du jour :

- Modification des horaires des TAP de l'école maternelle,
- Modification des tarifs de TAP de l'école maternelle,
- Modalités de paiement des factures TAP,
- Fonds d'amorçage des nouveaux rythmes scolaires,
- Participation des communes,
- Décisions modificatives,
- Affaires diverses

Madame Elisabeth FERMAUT, Présidente déclare la séance ouverte et désigne un secrétaire de séance :

Mme Isabelle BAUSIER

OBJET : MODIFICATION DES HORAIRES DES TAP POUR L'ECOLE MATERNELLE.

DELIBERATION N° 67/2014

Madame la Présidente expose aux membres du comité les différents échanges ayant eu lieu entre le SIVOS, les enseignants, les élus, Madame l'Inspectrice et les représentants de parents d'élèves lors du dernier conseil d'école et de réunions de la commission rythmes scolaires. Suite à un questionnaire remis aux parents des élèves de l'école maternelle, la majorité des parents et la totalité des enseignants de cette école demandent la modification des horaires des TAP. Cela pose un problème de locaux et le SIVOS serait obligé de se servir des classes. Cette modification doit être soumise au DDEN pour acceptation.

Les horaires seraient modifiés ainsi : à l'heure actuelle les TAP se déroulent de 13h35 à 14h20 ; ils seraient reportés de 15h50 à 16h35.

Votes pour 5 Votes contre 7 abstentions 1

Madame Nicole LOUVEAU s'absente de la salle.

OBJET : MODALITES DE PAIEMENT DES FACTURES DE TAP.

DELIBERATION N° 68/2014

La Présidente déclare :

Pour faciliter le paiement des factures, les facturations de cantine et garderie sont effectuées en une seule fois et possibles par Internet. Chaque paiement de facture entraîne des frais TIPI de la Banque de France supportés par le SIVOS.

Pour permettre la facturation des TAP sur les factures de cantine et garderie il est nécessaire d'autoriser le paiement par internet.

Votes pour 12 Votes contre 0 abstentions 0

Retour de Madame Nicole LOUVEAU.

OBJET : FOND D'AMORCAGE DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES.

DELIBERATION N° 69/2014

Madame la Présidente expose aux membres du comité que l'Etat a mis en place un fonds d'amorçage pour les nouveaux rythmes scolaires. L'aide octroyée est de 50,00 € par enfant pour l'année scolaire. Cette subvention est versée aux communes qui en ont fait la demande.

Le SIVOS ayant les compétences pour la gestion des activités périscolaires, chaque commune du regroupement autorisera le Trésor Public à reverser ces sommes sur le compte du SIVOS qui l'accepte.

votes pour 13 Votes contre 0 abstentions 0

OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES.

DELIBERATION N° 70/2014

Après avoir exposé au comité syndical que des ouvertures de crédits sont nécessaires au Budget 2014, il y a lieu de modifier le budget 2014 comme suit :

DIMINUTION DE CREDITS

AUGMENTATION DE CREDITS

Section de Fonctionnement Dépenses

Chapitre 11 (charges à caractère général)

Article 6247 (transports)	2.000,00 €
Article 62878 (remboursement à d'autres organismes)	3.000,00 €

Chapitre 12 (charges de personnel)

Article 6411 (personnel titulaire)	12.586.49 €
------------------------------------	-------------

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante)

Article 6555 (personnel privé d'emploi)	1.200,00 €	Article 657403 (coopératives)	1.500,00 €
Article 6574 (subventions associations)	2.162,24 €	Article 657341 (CLISS)	1.100,00 €

Section de Fonctionnement Recettes

Chapitre 13 (atténuations de charges)

Article 6419 (remboursement sur rémunération du personnel)	668.30 €
--	----------

Chapitre 74 (dotations, subventions...)

Article 7473 (départements)	2.505,95 €
Article 7488 (fonds d'amorçage)	3.650,00 €

Votes pour 13 Votes contre 0 abstentions 0

AFFAIRES DIVERSES

Travaux de la hotte de la cantine de Feings prévue pendant les vacances de Noël par l'Entreprise FRICOM.

Changement de prestataire pour la location du matériel informatique.

Frais de scolarité des enfants en école privée, le dossier est étudié par le Préfet.

2 transports gratuits dans le Loir et Cher ont été négociés pour chaque école.

Transfert de la garderie de Feings dans le restaurant scolaire à la demande de la commune car les frais sont trop importants pour peu d'enfants dans la salle des fêtes.

Les sapins des communes de Fougères sur Bièvre et d'Ouchamps seront décorés par les élèves dans le cadre des TAP.

D'énormes difficultés sont rencontrées avec la discipline chez les élèves de CM2 les sanctions étant allées jusqu'à l'exclusion des services périscolaires. Une réunion est organisée le 12 décembre à 18h30. Tous les parents de CM2 seront invités à participer, sans la présence de leurs enfants.

Ouverture du site internet www.sivosffo.fr

La séance est close à 20H30.